

Association des Médecins du Canton de Genève

Sommaire

Editorial	1
Coup de scalpel	2
Société médicale de Beaulieu	3
Dénonciation de la CCT des assistantes médicales	4
CMUS	4
Propositions tiers-payant	5
Candidatures	6-8
Reprise de prestations	9
Mutations	9
Petites annonces	10-11
Agenda	11

Où est le pouvoir ?

Démocratie: doctrine politique d'après laquelle la souveraineté doit appartenir à l'ensemble des citoyens; organisation politique (souvent, la république) dans laquelle les citoyens exercent cette souveraineté (*Petit Robert*).

Voilà pour la théorie. La pratique est moins idéale si on veut que l'Etat fonctionne car le citoyen-souverain est un caméléon dont les opinions fluctuent au gré des circonstances de la vie et des opportunités. En matière d'assurance-maladie solidaire, le citoyen est ainsi tantôt contributeur, tantôt consommateur. Contributeur las d'être étranglé par les primes, consommateur résolument attaché à la qualité et à la disponibilité des soins, dualité qui appelle les réponses classiques que sont la concurrence, la réduction des surcapacités, une efficacité accrue, mais reste fondamentalement sans solution. On ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre.

Gouverner, c'est donc faire un peu violence au souverain sans qu'il le voie trop, lui subtiliser quelques parcelles de son pouvoir et atomiser le système de façon qu'il n'y comprenne plus rien. Ainsi la LAMal nous dit qu'il appartient au gouver-

nement cantonal de fixer la valeur de point lorsqu'il n'y a pas de convention entre prestataires et assureurs. C'est la souveraineté cantonale que critique le récent rapport OCDE/OMS. Mais ne nous trompons pas sur l'étendue du pouvoir du Conseil d'Etat. Il lui est fait obligation de consulter le Surveillant des prix et, s'il entend ne pas suivre ses recommandations, d'en donner les raisons. Or le Surveillant des prix est nommé par le Conseil fédéral, ce même Conseil fédéral est l'organe de recours contre la décision du gouvernement cantonal, et il est à la merci du puissant lobby des assureurs au parlement...

Deux semaines après la baisse de la valeur de point, nous les avons reçues, ces recommandations du Surveillant des prix. Elles sont sans surprise et font la part belle à la position des assureurs-maladie. Le gouvernement cantonal s'est donc incliné. Celui qui exerce le pouvoir n'est donc pas celui qui le détient. D'où l'intérêt que le citoyen portera à l'initiative pour une caisse-maladie unique censée lui rendre un petit bout de sa souveraineté.

Pierre-Alain Schneider



ÄRZTEKASSE



CAISSE DES MÉDECINS

CASSA DEI MEDICI

Tout devient simple ...

avec la Caisse des Médecins comme partenaire

CAISSE DES MÉDECINS ROMANDIE

Route de Jussy 29 · Case postale 316 · 1226 Thônex

Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 07

direction04@caisse-des-medecins.ch · www.caisse-des-medecins.ch

L'Assemblée générale ordinaire aura lieu le lundi 20 novembre 2006 à 19 h 30 à l'Auditoire Marcel-Jenny - HUG

Coup de scalpel

Je lis dans la presse que le premier apéritif de bienvenue à Flims (GR) offert à nos parlementaires l'a été par santésuisse.

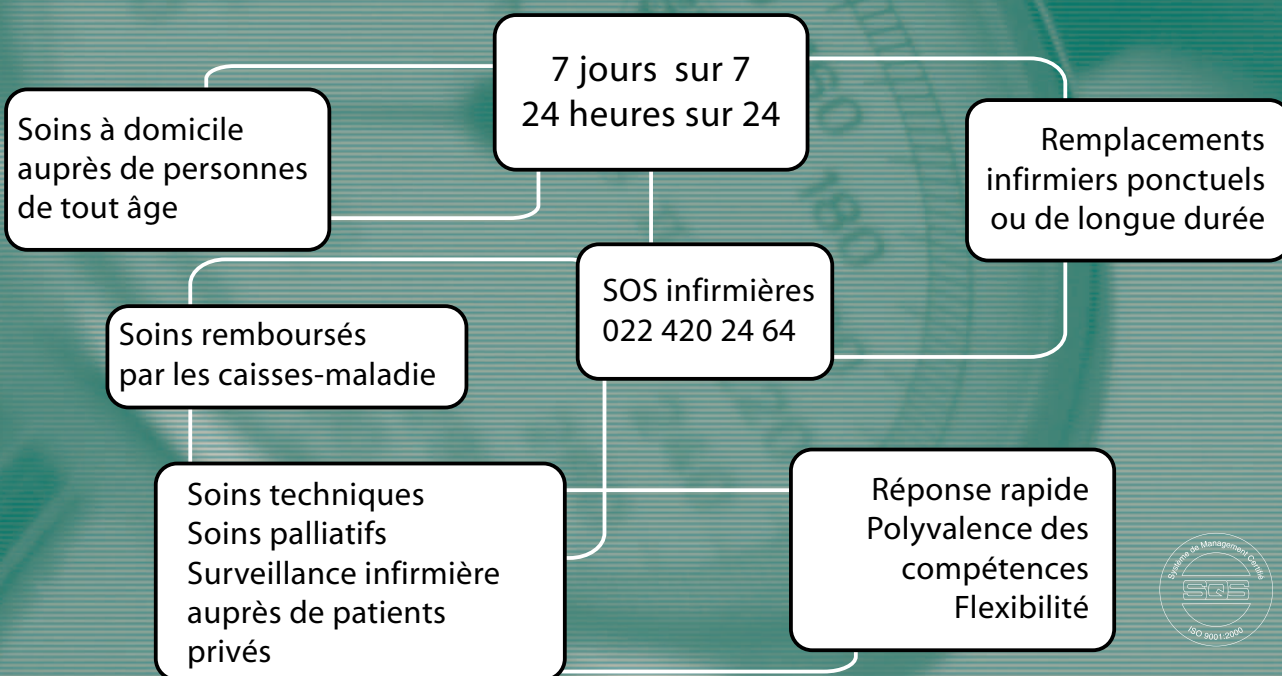
Cette information, rapportée telle quelle, n'attirant aucun commentaire, comme un fait anodin et qui

semble tel à tout le monde, en dit long à mon avis sur les collusions à tous les niveaux entre le milieu des assurances et le monde politique.

Dr Michel Bourquin

La CSI est une organisation à but non lucratif qui permet à des infirmières et des infirmiers d'exercer leur activité de manière indépendante.

Coopérative de Soins Infirmiers



Av. Cardinal-Mermillod 36 - CH-1227 Carouge - Tél. 022 420 24 60 - Fax 022 420 24 61 - www.csi-ge.ch

Rubrique de la Société Médicale de Beaulieu

Consentement au traitement : passage obligé de la relation thérapeutique

L'entrée en vigueur le 1er septembre 2006 de la nouvelle loi genevoise sur la santé (LS) tombe à propos pour évoquer la problématique du consentement du patient à son traitement.

Pourquoi parler voire insister sur cette problématique ? Tout simplement parce qu'un traitement entrepris sans le consentement du patient est illicite et entraîne la responsabilité du médecin, même si le traitement est effectué selon les règles de l'art et même si le traitement est couronné de succès.

L'intégrité corporelle est en effet un bien juridique dit absolu. Dès lors, toute atteinte à ce bien est illicite à moins qu'il n'existe un fait justificatif. Dans le domaine médical, la justification d'une telle atteinte résidera dans le consentement du patient à l'acte médical.

Le consentement donné par le patient n'est suffisant que s'il est «éclairé», c'est-à-dire que si le patient a été suffisamment renseigné par le médecin pour pouvoir donner son accord à un traitement ou à une intervention en toute connaissance de cause.

A ce propos, l'article 45 LS précise que le patient a le droit d'être informé de manière claire et appropriée, non seulement sur son état de santé, mais aussi sur les traitements et interventions possibles, leurs bienfaits et leurs risques éventuels ainsi que sur les moyens de prévention des maladies.

Une abondante jurisprudence a été rendue à propos de l'étendue du devoir de l'information. Le degré de l'information dépend en particulier du diagnostic posé et de l'importance des risques liés au traitement. Le médecin doit mettre le patient en mesure de se déterminer à bon escient, mais il peut partir de l'idée qu'il a affaire à une personne sensée, qui connaît les risques de caractère général. Selon la doctrine, le contenu de l'information sur les risques dépend aussi d'une pesée des intérêts entre la nécessité du traitement et la probabilité de la survenance du risque ainsi que de la gravité de celui-ci.

Sur le plan pratique, certaines difficultés peuvent survenir en matière de preuve. En cas de litige, le méde-

cin devra en effet prouver que le patient a donné un consentement éclairé à l'acte médical incriminé. La pratique révèle d'ailleurs que devant les Tribunaux c'est bien souvent sur ce point que la preuve ou l'absence de preuve du consentement que se concentrent les assauts de certains patients querelleurs.

Ni la loi ni la jurisprudence ne déterminent de manière précise la façon dont le consentement doit être recueilli et formalisé. Certains professionnels se contentent de quelques notes dans le dossier du patient, d'autres ajoutent à ces notes un courrier envoyé aux patients lui rappelant la teneur de l'entretien, les bienfaits attendus, mais aussi les risques de l'intervention. D'autres encore enregistrent, avec l'accord du patient, l'entretien au cours duquel l'information est donnée et le consentement obtenu. Les associations professionnelles suggèrent aux médecins d'opter en tout cas pour une information écrite et orale. En tout état, il importe de garder une trace matérielle du contenu de l'information transmise et de la volonté du patient.

La LS a d'ailleurs octroyé un nouveau droit au patient : celui de demander par écrit un résumé des informations qui lui ont été données.

On rappellera enfin que le consentement ne peut être donné que par un patient capable de discernement. Cette règle souffre d'exceptions. Le consentement peut être donné par le représentant légal, par un représentant thérapeutique ou encore un curateur de soins désigné par le Tribunal tutélaire. De même l'urgence peut justifier d'initier un traitement sans le consentement du patient

Pierre Martin-Achard
Avocat au Barreau de Genève
Lachat Harari & Associés

Dénonciation de la CCT des assistantes médicales

Suite à une décision du conseil de l'AMG, la CCT (Convention collective de travail) des assistantes médicales a été dénoncée. Nous publions ci-joint un échange de correspondances relatif à cette décision.

J'ai été abasourdi d'apprendre que le Bureau ou le Conseil de l'AMG avait décidé de dénoncer la convention collective de travail qui nous lie à nos assistantes. Je peux comprendre devant les difficultés auxquelles font face certains des membres de l'AMG que l'on veuille rediscuter des termes de la convention, mais que l'on convoque les représentantes des assistantes pour leur signifier que l'on dénonce la convention sans discussions préalables et qu'on leur présente un projet minimaliste dépasse mon entendement. C'est une manière cavalière - je ne veux pas dire grossière - de traiter nos collaboratrices qui ne le méritent pas. Je pense qu'un sujet de ce type mérite d'être débattu en Assemblée générale pour que l'on puisse savoir si toute la profession est saisie d'un vertige de négrier et je demande formellement que ce sujet soit mis à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée.

Dr Pierre-Jean Malè

Plusieurs médecins nous ont fait part de leurs difficultés à propos des conditions de cette convention collective au demeurant exemplaire et notre Conseil a décidé en septembre de la réexaminer, la pression s'étant renforcée avec la baisse tarifaire de juillet. Comme cette convention se renouvelle tacitement si elle n'est pas dénoncée trois mois avant la fin de l'année, nous n'avions d'autre choix que de la dénoncer simultanément à l'engagement de négociations afin que les corrections éventuelles soient applicables en 2007. L'AGAM a été immédiatement informée de notre intention qui est bien la reconduction de cette convention à des conditions supportables pour toutes les parties. Les négociations avec l'AGAM et le syndicat UNIA sont en cours et nous vous informerons de leur issue.

J'imagine que d'autres confrères ont réagi de la même façon et c'est tout à leur honneur. Il convient toutefois de rappeler que nous sommes la seule société cantonale de médecine suisse qui a conclu une convention collective et que celle-ci n'interdit pas au médecin de fixer des conditions plus favorables. L'AMG se doit cependant de tenir compte de la réalité économique à laquelle sont confrontés ses membres et nous renseignerons volontiers ceux qui craignent être des négriers sur les recommandations des sociétés cantonales voisines.

Dr Pierre-Alain Schneider

Liste des responsables des Comités cantonaux soutenant la Caisse-Maladie Unique et Sociale (CMUS)

Dans le cadre du débat sur la Caisse-Maladie Unique, nous publions ci-après la liste des responsables des comités soutenant cette initiative. Les colonnes de la Lettre de l'AMG seront ouvertes aux arguments des défenseurs ou opposants à la CMUS.

Région	Nom/Prénom	Adresse	E-Mail
Berne	Chervet Denise	Comédia-Monbijoustrasse 33-3011 Berne	denise.chervet@comedia.ch
Bienne	Houriet Francis	Ch. Des Narcisses 27-2504 Bienne	aucune
Fribourg	Steiert Jean-François	Av. du Général Guisan 12-1700 Fribourg	jfsteiert@bluewin.ch
Genève	Blanchard Jean	MPF Case postale 155-1211 Genève 17	mpf-ge@bluewin.ch
Jura	Friche Michel	Case postale-2830 Courrendlin	michel.friche@scoditec.com
Neuchâtel	Laesser-Vuilleme Anne	Rue du Progrès 149-2300 La Chaux-de-Fonds	vuilleme_laesser@bluewin.ch
Tessin	Crivelli Sonja	Via Monte Generoso 10-6877 Coldrerio	scrivelli@ticino.com
Vaud	Mivelaz Philippe	PSV Place Chaudron 5-1003 Lausanne	philippe@ps-vd.ch

Propositions tiers-payant des caisses

Suite aux offensives de certaines caisses-maladie proposant à leurs assurés le système tiers-payant, nous vous transmettons ci-après une information que vous pourrez communiquer à vos patients :

Mesdames, Messieurs,

Votre caisse-maladie vous a déjà demandé ou le fera, peut-être prochainement, de me signifier que vous désirez que ma note d'honoraires lui soit envoyée directement.

Selon les arguments développés par les assureurs, cela simplifierait les tâches administratives. En réalité, cette modification du système n'est qu'une question d'argent et de pouvoir. Les caisses-maladie veulent connaître les détails de votre traitement, directement et à l'exclusion de tout filtrage.

Si les caisses-maladie parviennent à obtenir des données brutes, elles pourront – entre autres – définir le catalogue de prestations ainsi que les coûts maximaux autorisés pour votre traitement. Cette apparente simplification administrative entraînerait de ce fait un effet boomerang coûteux et douloureux pour vous-même en tant que patient et pour nous en tant que cabinet médical.

C'est l'une des raisons pour laquelle nous n'envoyons pas nos factures directement à votre caisse-maladie, en voici d'autres et non des moindres :

- partenariat : parce que vous et moi-même en tant que médecin, partageons une relation thérapeuti-

que. Votre santé et son suivi, c'est entre vous et moi et non entre votre caisse-maladie et mon cabinet ;

- contrôle : parce que vous pouvez ainsi, avant de faire suivre cette note d'honoraires à votre caisse-maladie, la vérifier car vous seul pouvez juger si les prestations facturées ont bien été effectuées et aussi en connaître le coût ;
- protection des données : Parce que vous pouvez décider vous-même de ce que vous voulez déclarer à votre caisse-maladie. Il n'est pas juste que seules les caisses-maladie disposent de tous les renseignements concernant le traitement et la facture et ce, au mépris de la protection de vos données ;
- économies : Parce qu'une facturation directe avec votre caisse-maladie ne générerait aucune économie et penser que cela pourrait entraîner des réductions de prime serait un leurre ;
- confiance : parce que j'ai confiance dans le fait que vous transmettez ma facture à votre caisse-maladie (naturellement si vous le souhaitez), et que vous la payerez dans les délais. Si vous vous trouvez dans une situation financière difficile, je suis également disposé, d'entente avec vous, à attendre le paiement de ma facture jusqu'à ce que l'assurance vous ait remboursé.

Votre médecin

Communication aux médecins pour leur prévoyance en cas de perte de gain

Pour le médecin indépendant, la couverture des frais de son cabinet et de son salaire en cas de maladie ou d'accident est essentielle, elle intervient la plupart du temps après un délai de 30 jours ou 60 jours.

Ces dernières années, l'évolution des tarifs proposés par les compagnies d'assurances a été défavorable, entraînant chaque fois des hausses de primes non négligeables ou même la suppression unilatérale de certains contrats réservés à la profession, laissant l'indépendant sans solution.

Si vous n'avez pas atteint l'âge AVS, il vous est possible de rejoindre le contrat collectif de MédiGest Assurances et de bénéficier de primes raisonnables (par exemple assurer un salaire de Fr.225'000.- à 80% après 30 jours en cas de maladie ou d'accident ne coûte que Fr.2'047.50 / an ou Fr.1'282.50 / an pour un délai de 60 jours). Cette offre est soumise à conditions.

Contactez Bernard Mason au 022 363 01 40 ou 079 212 16 36 ou visitez le site www.medigest.ch



Candidatures

Le Conseil vous rappelle que vous avez le droit (article 19, alinéa 7 des statuts) de demander la discussion à une assemblée générale d'une candidature dans les dix jours qui suivent sa notification par voie de circulaire au corps médical ; si aucune demande de discussion n'est formulée, cela signifie que le corps médical accepte la candidature qui lui est proposée par le Conseil. Le Conseil fait en outre préavisier chaque candidature par le groupe de spécialistes concerné.

Dr Izaskun AMEZAGA
Rue du Village-Suisse 12
1205 Genève
Née en 1961, nationalité suisse
Reconnaissance du diplôme de médecin en 2002
FMH de psychiatrie et psychothérapie

Le Dr Amezaga a effectué ses études à l'Université du Pays Basque en Espagne et a obtenu son diplôme de médecine de 1985. Elle a débuté sa formation à San Sebastian, puis en Suisse dès 1989 à Porrentruy, Corsier-sur-Vevey, Lausanne et Genève. Depuis 2000 elle a suivi une formation de psychiatrie pour les enfants et adolescents aux HUG et au Service médico-pédagogique. Elle est installée en privé, à temps partiel, depuis avril 2004.

Dr Vincent BARTHASSAT
Né en 1969, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1997
FMH de médecine interne

Le Dr Barthassat a effectué ses études à Genève. Il a ensuite suivi une formation en médecine interne aux HUG, puis a travaillé deux ans au Service d'enseignement des maladies chroniques. Il a obtenu un diplôme post-gradué en enseignement thérapeutique en 2005.

Dr Gilles CHASSOT
Chemin des Grangettes 7
1224 Chêne-Bougeries
Né en 1969, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1991
FMH de chirurgie

Après ses études de médecine, le Dr Chassot a suivi un stage d'une année en pathologie clinique au CMU à Genève, une année en médecine à l'Hôpital de la Tour, une année en chirurgie à Nyon. Il a ensuite suivi une formation en chirurgie générale aux HUG. Il vient de s'installer à Genève en septembre 2006.

Dr Nathalie DESDIONS
Rue d'Italie 11
1204 Genève
Née en 1960, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1994
FMH de psychiatrie et psychothérapie

Le Dr DESDIONS a suivi ses études à Genève, puis elle a suivi une formation aux HUG. Actuellement spécialiste en psychiatrie-psychothérapie, ancienne interne en psychiatrie de l'adulte et cheffe de clinique en psychiatrie gériatrique, elle s'est installée à Genève en août 2006.

Dr Ani FAINETEAU
Rue Moillebeau 33
1209 Genève
Née en 1974, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1999
FMH de médecin praticien

Le Dr Faineteau a, après ses études à Genève, suivi une formation en médecine interne à l'Hôpital Cantonal de Fribourg, où elle a exercé pendant deux ans. Puis elle a passé plus de trois ans aux HUG. Afin de parfaire ses connaissances, elle a effectué deux années en diabétologie et obésité pour s'installer en ville de Genève en octobre 2006.

Dr Ellen FALTIN-TRAUB
Rond-point de Plainpalais 7
1205 Genève
Née en 1966, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1993
FMH de gynécologie-obstétrique

Le Dr Faltin-Traub a suivi ses études à Genève et ensuite effectué sa formation aux HUG, ainsi qu'aux hôpitaux de La Tour, Nyon et Morges. Elle vient d'ouvrir son cabinet à Genève.

Dr Sandrine GHILARDI
 Av. du Bois-de-la-Chapelle 95
 1213 Onex
 Née en 1971, nationalité suisse
 Diplôme de médecin en 1997
 FMH de psychiatrie et psychothérapie pour enfants
 et adolescents

À la suite de ses études à Genève, le Dr Ghilardi a effectué 3 ans de médecine somatique aux HUG (chirurgie et médecine en gériatrie), elle a ensuite suivi sa formation de psychiatre et psychothérapeute pour enfants et adolescents aux HUG et au Service médico-pédagogique. Parallèlement, elle fait une formation de thérapie cognitivo-comportementale depuis 4 ans à l'APSCO. Elle s'est installée à Onex le 1^{er} mai 2006.

Dr Benjamin GOLD
 Chemin des Grangettes 7
 1224 Chêne-Bougeries
 Né en 1964, nationalité suisse
 Diplôme de médecin en 1992
 FMH de chirurgie

Le Dr Gold a suivi ses études à Genève. Il a ensuite suivi une formation de chirurgie générale à l'Hôpital Sud Fribourgeois, à Londres et aux HUG. Co-fondateur d'une ONG, il a construit et supervise une unité chirurgicale en Côte d'Ivoire. En plus de sa formation FMH de chirurgie, il a suivi une formation approfondie de chirurgie viscérale et en chirurgie d'urgence, il est installé à Genève depuis octobre 2006.

Dr Salah GUEDDI
 CMEV
 Rue du Nant 6
 1207 Genève
 Né en 1951, nationalité suisse
 Diplôme de médecin en 2001
 FMH de médecine interne et angiologie

Le Dr Gueddi a suivi ses études de médecine à Alger, puis à Paris. En 2001 il obtient son diplôme de médecine à Genève, puis par la suite ses deux titres FMH en 2002 et 2005. Il effectue ses formations post-graduées à Paris puis Genève. Il est actuellement chef de clinique au département de médecine interne, service d'angiologie des HUG.

Dr Patrick GUILBERT
 Place des Eaux-Vives 3
 1207 Genève
 Né en 1971, nationalité suisse
 Diplôme de médecin en 1995
 FMH de médecine générale

Après ses études de médecine à Genève, le Dr Guilbert a bénéficié d'une formation complète en médecine générale, dans des hôpitaux périphériques puis essentiellement via le Département de médecine communautaire des HUG, au sein duquel il a encore travaillé 3 ans comme chef de clinique. Il ouvrira son cabinet aux Eaux-Vives en janvier 2007.

Dr José Luis HUELGA ZAPICO
 Terreaux-du-Temple 4
 1201 Genève
 Né en 1957, nationalités espagnole et suisse
 Reconnaissance du diplôme de médecin en 2002
 FMH de psychiatrie et psychothérapie

Après avoir obtenu sa licence en médecine et chirurgie à Oviedo (Espagne), le Dr Huelga Zapico a obtenu son titre FMH en psychiatrie et psychothérapie. Il a ensuite suivi une formation en psychiatrie et psychothérapie pour enfants et adolescents et travaillé au Service médico-pédagogique.

Dr Jean-Sébastien LANDRY
 Route de Vernier 203
 1214 Vernier
 Né en 1971, nationalité suisse
 Diplôme de médecin en 1997
 FMH de pédiatrie

Le Dr Landry a accompli ses études à Genève, il a ensuite entamé une formation de pédiatrie générale (HUG, Sion, St-Loup). Il a achevé sa formation dans le domaine de l'urgence pédiatrique hospitalière et pré-hospitalière. Actuellement spécialiste FMH en pédiatrie avec formation clinique de médecin d'urgence SSMUSS, il s'est installé à Vernier en octobre 2006.



Dr Claire LERESCHE
Chemin Moïse-Duboule 55
1209 Genève
Née en 1972, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1997
FMH de pédiatrie

Après avoir obtenu son diplôme de médecin à Genève, le Dr Leresche a travaillé dans les hôpitaux de Délemont et Aigle comme médecin interniste. Elle a poursuivi ensuite sa formation à l'Hôpital de la Tour puis aux HUG afin d'acquérir son titre FMH de pédiatrie. Elle a ouvert son cabinet à Genève en octobre 2006.

Dr Hadrien LOTON
Permanence de Chantepoulet
1201 Genève
Né en 1973, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2000
FMH de médecine générale

Après avoir suivi toutes ses études à Genève, le Dr Loton a accompli 2 ans de chirurgie, 2 ans de médecine interne et une année de médecine générale dans les cantons de Berne, Fribourg et Genève. Il a occupé de poste de chef de clinique dans une clinique privée et travaille maintenant dans une permanence en ville.

Dr Dionysios MAKRIS
Né en 1975, nationalité grecque
Reconnaissance du diplôme de médecin en 2006
FMH de psychiatrie et psychothérapie

Dr Makris a suivi ses études de médecine à Prague (en anglais), il est ensuite retourné en Grèce pour accomplir son service militaire pendant 18 mois, en tant que médecin. Il est arrivé à Genève début 2003 pour suivre sa formation FMH en psychiatrie et psychothérapie (actuellement en fin de 3ème année). Il a obtenu en mars 2006 son droit de pratique à Genève.

Dr Hamid MEHENNI
Rond-Point de Plainpalais 1
1205 Genève
Né en 1958, nationalité suisse
Reconnaissance du diplôme de médecin en 2005
FMH de gastroenterologie

Après avoir suivi ses études à Alger et obtenu son diplôme de médecin en 1986, puis celui de spécialiste en gastroenterologie en 1991, le Dr Mehenni est parti effectuer un stage de formation en endoscopie diagnostique et thérapeutique à l'Hôpital Erasme à Bruxelles. A Genève, il a suivi une formation aux HUG. Actuellement spécialiste FMH en gastroenterologie, il est installé à Genève depuis septembre 2005.

Dr Laurence PRINA
HUG
Service de médecine interne générale
Née en 1966, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1993
FMH de médecine interne

Après avoir suivi ses études à Genève, le Dr Prina a suivi sa formation en médecine interne aux HUG. Elle a ensuite participé à des travaux de recherche clinique aux Etats-Unis pendant 2 ans, puis elle est revenue à Genève. Elle travaille actuellement dans le service de médecine interne générale des HUG.

Dr Maria del Rolio SANABRIA
Rue Lamartine 22b
1203 Genève
Née en 1960, nationalités suisse et espagnole
Reconnaissance de diplôme de médecin en 2002
FMH de psychiatrie et psychothérapie

Le Dr Sanabria a effectué ses études de médecine à Séville. Elle a ensuite obtenu en 1989 le certificat de langue et civilisation française à l'Université de Genève. Elle a suivi sa formation de psychiatrie et psychothérapie d'adultes (celle pour enfants et adolescents est en cours) dans divers services et hôpitaux de Vaud et Genève. Elle a ouvert son cabinet à Genève en octobre 2006.

**Nous vous rappelons la nouvelle adresse postale de l'AMG
(plus de case postale).**

AMG – Rue Micheli-du-Crest 12 – 1205 Genève



Reprise de prestations

Le Centre de documentation sur le handicap a été intégré à l'infobibliothèque de la Haute école de travail social (HETS-IES). Les prestations ont été reprises comme suit :

Carte de légitimation pour voyageurs handicapés

Office cantonal des personnes âgées (OCPA)
Route de Chêne 54 – CP 6375 – 1211 Genève 6
Tél. 022 849 77 77

Euro-clés

Pro Infirmis - Boulevard Hélvétique 27 – 1207
Genève – Tél. 022 737 08 08

Documentation

Infobibliothèque de la Haute école de travail social
(HETS-IES) – Rue Pré-Jérôme 16 - CP 80 – 1211
Genève 14 – Tél. 022 388 94 13

Hospitalisation à domicile (HAD)



PHARMACIENS
PHARMACIE CLINIQUE AMBULATOIRE

4, rue des Cordiers, 1207 GENÈVE
tél (fax): 022 420 64 80 (81)

24h/24h au 022 420 64 80

1. Le médecin – de l'hôpital ou de la ville – prescrit.
2. SOS Pharmaciens prépare les médicaments injectables, le matériel nécessaire et dispense au domicile du patient.
3. L'infirmière administre les médicaments.
4. L'équipe – médecin, pharmacien, infirmière – assure le suivi et adapte ses prestations aux besoins du patient.

antibiotiques intraveineux, chimiothérapie, traitement antalgique, soins palliatifs, nutrition entérale et parantérale, hydratation, etc.

Remboursée par l'assurance de base

Mutations

Membres passifs

Anne-Lise BERSIER, Luc BIELER, Philippe BOVIER, Raymond DE PEYER, Jean LAMBERT, Bertrand RAPP, Xavier SAVOY et Bernard TAPERNOUX.

Démissions

Jean-Claude ANTILLE, Enrico CANCELA.

Décès

Nous avons eu le regret de perdre le Dr Robert REY le 11 septembre, le Dr Paul GEORGES le 5 octobre, ainsi que le Dr René DELLA SANTA le 11 octobre.

Médecins-conseils

Battelle : Dr Jean-Claude CANAVESE
Essilor SA : Dr Françoise GEORGE
INVISTA : Dr Alain GUIGNET
IUED : Dr Sylvie BEDAT-GIDDEY
TAG Aviation SA : Dr Richard LOUP
Ville de Genève : Dr Alexis HYDE

Petites annonces

A vendre

Équipement et mobilier de médecine-générale à vendre pour cause de fermeture de cabinet. Prix très avantageux à discuter.

Tél. 022 752 25 97

A remettre

Cabinet Rue Hugo-de-Senger 7, 1205 Genève pour interniste-généraliste ou médecin acupuncteur, au siège de l'Association genevoise des médecins acupuncteurs. Libre dès janvier 2007.

Tél. 022 322 20 36.

Cherche cabinet

Médecin, médecine générale, orientation phyto-homéopathie, cherche 1 à 2 pièces en sous-location, dans cabinet médical, à partir de début 2007.

Tél. 022 793 10 17. Dr Liliane Nasi

Ouverture de cabinet

Le Dr Dominique Piroue, FMH en psychiatrie et psychothérapie, a le plaisir d'annoncer l'ouverture de son cabinet médical depuis le 1^{er} octobre, au 2 Cours de Rive, 1204 Genève, tél 022 312 20 36

Partage de cabinet

Médecin généraliste interniste cherche à partager son cabinet avec interniste, généraliste ou psychiatre. Arrêt de bus 9, parking. Pour plus de renseignements, tél. au 022 349 07 76 ou 079 310 25 85.

www.vaud-cliniques.ch

VAUD
CLINQUES

ASSOCIATION VAUDOISE DES CLINIQUES PRIVÉES

MA SANTÉ
N'A PAS DE PRIX



Une assurance privée ou semi-privée vous permet, en cas d'hospitalisation, d'être pris en charge sans délai par le médecin de votre choix; et, en fonction du diagnostic, d'être admis immédiatement en clinique afin de recevoir les meilleurs soins possibles: ceux que vous méritez!

Votre santé n'a pas de prix! Assurez-vous avant qu'il ne soit trop tard. Contactez dès maintenant votre assureur.

GENÈVE
CLINQUES

ASSOCIATION DES CLINIQUES PRIVÉES DE GENÈVE

www.geneve-cliniques.ch

Petites annonces (suite)

Partage de cabinet

2 médecins ophtalmologues offrent de partager leur cabinet médical à Versoix. A disposition: réception et salle d'attente indépendantes avec 2 pièces de consultations. Convierait pour médecin (ophtalmologue ou autre spécialiste) ou autre prestataire de soins.

Téléphoner au 022 950 92 92

A louer

A louer dans cabinet de médecin généraliste sis au Rond-Point de Plainpalais, 3 pièces de belle taille, à loyer modéré. Convierait à toute spécialité sauf médecine de premier recours. Si intéressé prière d'appeler au 022 328 01 00 ou au 079 431 66 64. Je serais contente de pouvoir partager mes locaux et collaborer avec un confrère ou une consœur.

Partage de cabinet

A Genève dans le quartier de la Servette, médecin généraliste souhaite partager son cabinet avec un confrère spécialiste, met à disposition 2 à 3,5 pièces. Entrée 2007 ou 2008. Tél: 079 610 63 66.

Agenda

L'Association Genevoise de Médecine et de Soins Palliatifs

vous invite à une conférence débat sur le thème
«Soins palliatifs, soins de fin de vie de qualité»

Mercredi 15 novembre 2006, à 20h00

À la Maison de Vessy

Etablissement médico-social EMS - Route de Veyrier 85 - 1234 Vessy

Accès Bus n°41 : arrêt Vessy

Intervenant : Mme Catherine PERROTIN, philosophe, Lyon

Animation : Mme Françoise CHUARD, rédactrice responsable Genève-Région, TSR

Contact : sophie.pautex@bluewin.ch ou 022 322 13 33

La lettre de l'AMG

Journal d'information de
l'Association des Médecins
du Canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 11 fois par an

Responsable publication

Pierre Chavier

Contact pour publication

Damien Rossini
Tél. 022 708 00 22
damienrossini@amge.ch

Conception-réalisation

Christine Faucogney

Publicité

Médecine & Hygiène
Tél. 022 702 93 41
pub@medhyg.ch

Impression

Médecine & Hygiène

Distribué à 2000 exemplaires

AMG

12, rue Micheli-du-Crest
1205 Genève
Tél. : 022 708 00 22
Fax : 022 781 35 71
www.amge.ch

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

Prochaine parution :
27 novembre 2006

Délai rédactionnel :
6 novembre 2006



le TrustCenter
des médecins romands

Plus de 7 médecins sur 10 de Suisse romande (hors Vaud) ayant une pratique privée font confiance à Ctésias.

Nous leur fournissons des indicateurs importants pour le suivi de leur activité et la possibilité de se comparer à la moyenne des collègues, sans oublier l'échange électronique des factures.

Si plus de 1900 collègues des cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel et Valais nous ont choisis, cela n'est pas par hasard. Nos analyses statistiques font référence, y compris pour les clients de MediData qui peuvent nous transmettre leurs données.